

**Identification des urgences et des priorités  
en matière de développement social en Afrique**

16. Les membres du Comité ont, dans leurs interventions, beaucoup insisté sur un certain nombre d'idées-force:

- i) Tous ont affirmé que **l'Afrique doit impérativement prendre et garder l'initiative de son développement**. Cette exigence doit s'inscrire absolument dans les consciences, les volontés et les pratiques. Ce sont là les conditions pour que les Africains restent maîtres de leur destin et comptables de leurs choix, de leurs priorités, des orientations données à leurs politiques.
- ii) Le développement ne pouvant se conduire que dans la stabilité, permettant aux hommes et aux femmes de libérer leurs énergies, et les ressources de leur intelligence dans la paix, la sécurité et la stabilité, par la démocratie et la justice, le Comité a insisté sur la **promotion indispensable d'une culture de paix**.
- iii) Dans un monde dominé par de grands ensembles régionaux, toute dispersion des forces dans la désunion ne peut conduire qu'à l'échec, à la domination et à l'asservissement. Sous cet éclairage, **il est nécessaire de faire de l'intégration et de la coopération régionale et sous-régionale une priorité absolue**. Nos pays doivent être, dans la mouvance de cette synergie nouvelle, des entités significatives, des entités qui comptent dans un monde de grands ensembles. Sinon, ils seront fatalement des jouets aux mains des différentes forces qui se disputent l'hégémonie du monde.

La mise en oeuvre du **Traité d'Abuja** devient une exigence et un besoin vital. C'est pourquoi le Comité considère que les opinions publiques africaines, les médias publics comme privés, les intellectuels, les artistes et les leaders d'opinion doivent tout mettre en oeuvre pour vaincre les réticences, apaiser les craintes, en poussant résolument les gouvernements africains dans la voie de l'intégration.

- iv) Le Comité considère que la réalisation des conditions évoquées plus haut, permettra de **maximiser les ressources humaines entendues au sens le plus large, aux fins d'accélérer le processus du développement, grâce notamment au développement de l'éducation et de la formation, intégrant tous les niveaux d'enseignement et mettant l'accent sur le développement scientifique et technologique de l'Afrique**.

Une attention particulière sera portée à l'éducation de base qui doit constituer, partout, un droit élémentaire de chaque être humain. Sous ce rapport, faire accéder tout un chacun à l'éducation de base d'ici la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle doit être, en Afrique, une priorité absolue, si nous voulons que s'instaure un dialogue utile entre les populations et que s'enracinent la démocratie et le développement.

La gestion judicieuse des ressources humaines élargit les capacités nationales d'intervention et crée les conditions d'une valorisation des ressources naturelles si importantes dont le continent africain dispose sans attendre les ressources additionnelles nécessaires provenant des partenaires du développement. Mais au-delà de l'offre, il faut considérer la demande et l'utilisation des ressources humaines et insister sur le dernier élément de l'équation afin que les flux actuels (fuite des cerveaux) soient inversés.

Dans ce cadre, le Comité, conscient de l'importance de la science et de la technologie dans le développement, **recommande au Directeur général d'inviter à nouveau les Etats membres à intervenir de manière active et coordonnée auprès du PNUD afin que 3% des allocations par pays soient consacrés au développement scientifique et technologique de l'Afrique.** Le Comité recommande en outre qu'une démarche similaire soit entreprise au niveau approprié, **afin que 0,4% du PIB de chaque pays soit consacré au même objectif d'ici à l'an 2000.** Au niveau de l'UNESCO déjà, les Etats membres africains devraient marquer leur adhésion à une telle démarche en réservant une proportion significative de leurs requêtes sur le Programme de participation au développement de la science et de la technologie.

- v) La promotion de la science et de la technologie ne peut donner tous les effets attendus qu'à la condition d'être accompagnée d'**une culture de la maintenance** que chaque Etat membre se doit d'enraciner dans les moeurs et les pratiques.
- vi) Le Comité a pris l'exacte mesure du rôle stratégique qu'une politique de santé pour tous, mettant l'accent sur l'hygiène, l'éducation sanitaire, la nutrition, les problèmes de l'eau, la lutte contre le SIDA, le paludisme, les maladies diarrhéiques, la mortalité infantile, la mortalité générale, peut avoir dans la promotion d'un développement durable.
- vii) Abordant la question de la pauvreté, le Comité en a mesuré les effets néfastes sur les populations, l'économie, la santé, l'espérance de vie, le pouvoir d'achat, la dignité par le travail. C'est pourquoi il considère **le combat contre la pauvreté comme un devoir prioritaire et une tâche nécessitant la mobilisation de tous les efforts.** Le Comité a cependant tenu à souligner que la lutte contre la pauvreté n'a de chance de réussir qu'à condition d'être menée simultanément avec celle visant à arrêter et inverser le processus d'appauvrissement.
- viii) Ce combat ouvre un vaste chantier où peuvent coopérer de manière rationnelle et complémentaire:
  - a) les grandes institutions africaines et internationales: Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), etc.;

- b) les structures comme les ONG qui doivent s'affirmer de plus en plus comme des partenaires du développement;
  - c) les personnes-ressources, anciens responsables dans diverses sphères de pouvoir ou d'activités, dont l'expérience pourrait être utile et profitable dans l'esprit d'une capitalisation des acquis depuis trois décennies et d'une judicieuse utilisation de l'expertise africaine.
  - d) toutes autres initiatives allant dans le sens des objectifs définis.
- ix) Pour relever tous les défis ci-dessus indiqués, le Comité tient à rappeler la nécessité pour l'Afrique de participer activement à la révolution que la communication connaît dans le monde actuel. Force productive directe, la communication et les technologies qu'elle véhicule, au plan de la formation, de l'acquisition, du transfert, de l'adaptation, de l'invention, de la recherche, offrent un champs vaste de promotion et de croissance grâce auquel l'Afrique peut emprunter des raccourcis accélérant son développement.

#### Initiative spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique

17. Après la présentation de l'Initiative spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique par le Secrétariat, le Comité a rappelé la succession des grands programmes de redressement lancés par les Nations Unies depuis une dizaine d'années: le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990), (PANUREDA) prolongé par le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). Il a été noté qu'aucun de ces programmes ne paraît avoir suscité une mobilisation suffisante, ni des pays concernés, ni des partenaires au développement. Aucun de ces programmes, pas plus que le Plan de Lagos pour le développement économique et social de l'Afrique (1980-2000) adopté par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), et qui était censé être prolongé ou renforcé par le PANUREDA, n'a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et satisfaisante.

18. Le Comité, compte tenu de ce qui précède, a réaffirmé la nécessité pour les Africains de reprendre l'initiative de leur développement, a souligné le **devoir de lucidité** qui s'impose à eux, envers eux-mêmes et envers les autres à cet égard et a **recommandé que l'esprit et la démarche qui ont marqué les Assises de l'Afrique inspirent des initiatives appropriées et des approches novatrices du développement dans le cadre de cohérence et de synergie des efforts que définit le Rapport final des Assises.**

19. Les Assises de l'Afrique ayant constitué un événement majeur et marqué un tournant dans l'action de l'Organisation en faveur de l'Afrique, l'Organisation a tenu compte des recommandations lors de l'établissement du Programme et Budget pour 1996-1997. Mais les Etats membres, et notamment les Commissions nationales, partenaires privilégiés de l'UNESCO, doivent eux aussi tenir le plus grand compte des priorités recommandées par les Assises de l'Afrique lors du choix des objectifs et projets présentés dans le cadre du Programme de

participation et ce, afin de contribuer à la régionalisation du développement dans les divers domaines concernés, notamment au développement des sciences et de la technologie, à la promotion de la culture de la paix et à l'utilisation des technologies nouvelles dans l'enseignement.

20. En vue d'une plus grande efficacité du travail et compte tenu des directives données par le Directeur général à l'ouverture de cette première réunion, des membres du Comité ont souhaité que la méthode et l'organisation du travail du Comité soient redéfinies sur la base des propositions faites par le Comité:

- i) la préparation **d'un plan de travail du Comité**, comprenant un calendrier de missions, pour la période **d'octobre 1996 à décembre 1997**;
- ii) la préparation d'un **rapport de synthèse sur la mise en oeuvre en 1996 du programme Priorité Afrique**, à l'intention des membres du Comité;
- iii) la préparation d'un plan d'évaluation permettant **d'identifier les domaines prioritaires et de suivre le calendrier de leur mise en oeuvre**. A titre d'exemple de domaines prioritaires, ont été fortement soulignés: le renforcement des capacités; la maîtrise des ressources humaines et naturelles; la promotion de la culture de la paix; la promotion d'une culture de maintenance; la lutte contre la pauvreté; l'intégration régionale, l'éducation des filles et des femmes; la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication; le développement de la science et de la technologie;
- iv) adopter une méthode de travail qui entraîne systématiquement **l'engagement de tous les secteurs de programme et des unités hors-siège dans la mise en oeuvre du programme Priorité Afrique** par le Département Priorité Afrique ainsi que dans le travail du Comité;
- v) établir un mécanisme de relation entre les membres du Comité de manière à faciliter des échanges entre eux d'une part, et entre eux et le Département Priorité Afrique d'autre part. A cette fin, les membres du Comité préciseront leurs coordonnées (adresses complètes, téléphone, télécopie, E-mail) au Département.
- vi) prévoir un ordre du jour précis et un règlement intérieur pour les réunions du Comité.

### Réflexion prospective sur le développement de l'Afrique

21. L'élaboration d'une étude prospective sur le développement social de l'Afrique dans les domaines de compétence de l'UNESCO est une tâche majeure dont la réalisation demande du temps et des moyens. Le Comité considère qu'une telle entreprise nécessite que soit d'abord défini le contexte dans lequel l'Afrique devrait évoluer dans le court, le moyen et le long terme

pour déterminer les défis auxquels elle serait confrontée. A partir de là, il sera nécessaire d'indiquer la vision que notre continent a de son avenir, de manière à identifier les aptitudes, les compétences et les moyens qui lui seront nécessaires pour réaliser ses aspirations. C'est une fois ce préalable posé que serait indiquée la stratégie, la démarche, la politique, nécessaires pour la doter de ces capacités. Il a été suggéré qu'une Commission puisse réfléchir sur ces préalables, explorer les possibilités de financement par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), et faire rapport au Comité. L'UNESCO devrait financer l'élaboration d'un document indicatif préparatoire.

22. Le Comité, considérant l'importance d'une telle entreprise, propose au Directeur général **de constituer une Commission restreinte dans le genre de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21<sup>e</sup> siècle, chargée, sur la base des termes de référence qui lui seront indiqués, de préparer cette étude en liaison avec les structures africaines de prospective, les universités africaines, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).** Le Comité souhaite que ladite Commission voie le jour dans le courant de 1997 et dispose d'un délai maximal d'un an pour publier son premier rapport.

23. Le Comité souhaite que la Commission explore la possibilité de renforcer et de promouvoir certaines institutions existantes, avec le soutien financier de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'Association pour le développement de l'éducation, et d'autres encore, dans le but de mettre en place des capacités panafricaines solides et dynamiques qui soient en mesure d'articuler de façon durable les besoins, les vues et les perspectives des populations africaines.

### Les principes démocratiques et la bonne gouvernance en Afrique

24. Les membres du Comité félicitent le Directeur général d'avoir pris l'heureuse initiative de convoquer à Maputo, en 1997, une rencontre africaine sur démocratie et gouvernance en Afrique.

25. Le Comité, rappelant que les Assises de l'Afrique avaient considéré la démocratie comme un objectif à atteindre et non comme un modèle à copier, considère qu'il est impératif que les peuples africains, tout en s'appuyant sur les principes fondamentaux et universels de la démocratie, définissent eux-mêmes, en fonction de leurs réalités spécifiques, une conception de celle-ci qui respecte la séparation des pouvoirs, l'institution de l'Etat de droit, l'indépendance de la justice, la liberté de la presse, la promotion des droits et libertés reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

26. La séquence ordonnant ces différentes phases n'est ni uniforme, ni unilatérale. Le Comité souhaite qu'une réflexion approfondie soit entreprise sur cette problématique et considère que **les buts de cette réunion devraient être clairement définis et ses différents acteurs soigneusement identifiés** de sorte que la réflexion entreprise aborde les vrais problèmes et proposent des solutions pratiques et réalistes.

27. Il sera souhaitable d'inviter, outre le Comité en la personne de son Président et de certains de ses membres, **les véritables acteurs du jeu démocratique aux différents niveaux où ils se trouvent**, afin que s'instaure un **débat de vérité** et que soit définie une vision de la démocratie qui intègre les dimensions politique, économique, sociale et culturelle du continent africain.

28. Après avoir entendu une lecture du rapport de cette première réunion, étant donné l'heure avancée, et sur proposition du Président, il a été convenu que les membres du Comité qui le souhaitent pourraient faire parvenir leurs amendements par écrit au Secrétariat qui les intégrerait sous le contrôle du Président et transmettrait un projet de rapport amendé à tous les membres du Comité. Ceux-ci disposeraient alors d'un délai minimum pour réagir avant la publication du rapport sous sa forme finale.

29. Le Comité a clos sa première réunion en remerciant le Directeur général pour la confiance qu'il a faite à chacun de ses membres et en renouvelant sa disponibilité envers l'Organisation.